

La mission de Référent Culture

Fevrier 2021

Le référent culture

une mission définie et à définir

Références :

- B.O spécial n°1 du 4 février 2010
- décret n°2014-940 du 20 août 2014
- décret 2015-475 du 27 avril 2015
- circulaire n°2015-058 du 29 avril 2015
- BO n° 19 du 3 mai 2013
- BO n° 28 du 9 juillet 2015
- Axe du Projet d'établissement

Conformément au B.O, un « référent culture » doit être désigné dans chaque collège ou lycée.

Il s'agit d'un professeur volontaire qui a pour mission d'assurer la **cohérence**, la **qualité** et le **suivi** de la mise en oeuvre du volet culturel du projet d'établissement.

Le professeur référent culture doit signer annuellement une lettre de mission et reçoit, pour celle-ci, au moins ½ IMP par an.

Les missions générales du référent culture

Informer / conseiller / coordonner / valoriser

- Vous contribuerez à la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en oeuvre du volet culturel du projet d'établissement.
- Sous la direction du chef d'établissement **vous travaillerez en étroite collaboration avec la communauté éducative** sur la construction et le suivi des actions d'EAC.
- Vous serez l'interlocuteur du coordonnateur départemental de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) en communiquant à celui-ci les actions menées tout au long de l'année.
- Vous assurerez l'inscription de chaque projet d'action d'Éducation Artistique et Culturelle dans l'outil numérique mis à votre disposition par la DAAC (application ADAGE ou autre). Vous assurerez aussi le recensement de chacune de ces actions dans cet outil numérique.

La lettre de mission du référent culture

La Lettre de mission est doit être rédigée annuellement. En cas de changement de personne, il est important d'en informer la DAAC.



[Téléchargement du modèle de lettre de mission](#)

LETTRÉ DE MISSION
PROFESSEUR RÉFÉRENT CULTURE - LYCÉE

Le __/__/__ à _____

M/Mme le la Proviseur e _____ du Lycée _____
à M./Mme _____

M./Mme _____

Suite à notre discussion et à votre accord, je confirme vous attribuer la mission de Professeur Référent Culture du lycée pour l'année scolaire 2014/2015. Au regard de l'action que vous conduirez, vous bénéficierez d'1/2 RHP pour exercer cette mission tout au long de cette année scolaire.

Cette mission s'appuie sur :

- le décret n°2014-940 du 20 août 2014, le décret 2015-475 du 27 avril 2015, le circulaire n°2015-058 du 29 avril 2015, le BO n° 18 du 3 mai 2013, le BO n° 26 du 9 juillet 2015 et le volet culturel du Projet d'établissement

Pour rappel, le Référent Culture contribue à la mise en œuvre de la politique artistique et culturelle de l'établissement au service de la construction d'un parcours éducatif et du projet d'orientation de l'élève.

Dans le cadre de votre mission

- Vous contribuerez à la cohérence, la qualité et le suivi de la **mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement**.
- Sous la direction du chef d'établissement vous **travaillez en étroite collaboration avec la communauté éducative** sur la construction et le suivi des actions d'EAC.
- Vous serez **interlocuteur du département** de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) en communiquant à celui-ci les actions menées tout au long de l'année.
- Vous assurerez l'inscription de chaque projet d'action d'Éducation Artistique et Culturelle dans l'outil numérique mis à votre disposition par la DAAC (application **ADAGE** ou autre). Vous assurerez aussi le renseignement de chacune de ces actions dans cet outil numérique.

Missions particulières propres à l'établissement et à son territoire :

-
-
-
-

Signature du Chef d'Établissement

Contact DAAC :
Délégué académique : Annie Maffreu - am@ac-poitiers.fr - 05.35.52.65.54
Secrétariat : Virginie Proux - secretariat.daac@ac-poitiers.fr - 05.35.52.65.53

Principes et ambitions de l'Éducation Artistique et Culturelle

L'éducation culturelle et artistique répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle tout au long de leur parcours scolaire.
- développer et renforcer leur pratique artistique ou scientifique.
- favoriser un contact direct avec les artistes, les professionnels, les oeuvres et les lieux d'art et de culture.

A L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



Principes et ambitions

Les trois piliers de l'EAC

L'EAC est organisée sur un trinôme nommé “les 3 piliers”

- **Rencontrer** (des lieux, des oeuvres, des artistes et acteurs de la culture)
 - **Pratiquer** (avec les artistes ou acteurs de la culture)
 - **S'approprier** (des références culturelles, des réflexions...pour se construire sa propre culture).
-
- **Dans chaque académie**, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) met en oeuvre les politiques ministérielles et académiques relatives à l'EAC.
 - **Dans chaque école et établissement**, un Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) est conçu par les équipes pédagogiques.

Au quotidien, le Référent Culture s'informe...

- Il.elle est à l'écoute des attentes culturelles de la communauté éducative de son établissement.
- Il.elle prend connaissance de l'ensemble des projets d'éducation artistique, scientifique et culturelle menés dans son établissement.
- Avec le Référent Jeunesse, il.elle repère les offres culturelles existantes dans et hors de l'établissement.
- Avec le Référent Jeunesse, il.elle prend contact avec les partenaires culturels extérieurs.
- Il.elle s'informe sur l'actualité culturelle.
- -> la lettre d'actualité

Au quotidien, le Référent Culture dialogue...

- La lettre d'information (exemple)



académie de poitiers

Délégation Académique à l'Action Culturelle

test (22 Janvier 2020)

■ ■ ■ ■ Les prix et les concours

■ Prix du Jeune écrivain 2020

 Association Prix du Jeune Écrivain

Ce Prix est organisé dans le cadre du **35^{eme} Prix du Jeune Écrivain**. Il s'adresse tout particulièrement aux **lycéens**.

Créé il y a 15 ans par l'**Association Le Prix du Jeune Écrivain**, en partenariat avec des enseignants, le Prix du Jeune lecteur n'a cessé de se développer avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. C'est un prix décerné par des élèves de lycée à **une nouvelle écrite par un jeune âgé de 15 à 26 ans**. Cette nouvelle figure dans le palmarès du concours d'écriture organisé chaque année par l'Association Prix du Jeune Écrivain qui récompense des œuvres de fiction (nouvelles, contes, récits...).

• Plus d'informations sur le site dédié.

■ Lancement du concours "Arts Plastiques pour l'océan"

 FONDATION DE LA MER

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la double priorité gouvernementale liée à la préservation de la biodiversité et à l'accès de 100 % des jeunes à une éducation artistique et culturelle de qualité. **Il s'adresse aux écoliers et aux collégiens (cycles 1 à 4)** issus d'écoles et d'établissements publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer et a pour objectifs de faire découvrir aux élèves les enjeux liés au développement de la mer et à susciter la créativité des élèves en les invitant à réaliser une œuvre à partir de matériaux plastiques usagés.

Pour participer, les professeurs volontaires **inscrivent les classes sur le site de la Fondation de la mer** en remplissant, **avant le 15 avril 2020**, le formulaire d'inscription en ligne.

Au quotidien, le Référent Culture coordonne...

- Il.elle met en cohérence les projets dans le respect du volet culturel de l'établissement.
- Il.elle facilite la mise en place de nouveaux projets.
- Il.elle intègre chaque projet d'EAC dans la plateforme ADAGE.

Organigramme de la DAAC

**Déléguée Académique à
l'Action Culturelle**

Annie Mathieu

annie.mathieu@ac-poitiers.fr

**Adjoint à la Déléguée
Académique à l'Action
Culturelle**

Emmanuel Devillers

daac-cinema@ac-poitiers.fr

**Secrétaire de la Délégation
Académique à l'Action
Culturelle**

Virginie Proux

05 16 52 65 53

secretariat.daac@ac-poitiers.fr

Les conseillères et conseillers Académiques

**Conseiller Académique Cinéma
et Audiovisuel**

Emmanuel Devillers

05 16 52 65 53 [courriel](mailto:emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr)

**Conseillère Académique
Musique et Chant Choral**

Barbara Bouilly [courriel](mailto:barbara.bouilly@ac-poitiers.fr)

Conseiller Académique Théâtre

Dominique Chassain [courriel](mailto:d.chassain@ac-poitiers.fr)

**Conseiller Académique Culture
Scientifique, Technique et Industriel**

Christian Granseigne [courriel](mailto:c.granseigne@ac-poitiers.fr)

**Conseillère Académique Lecture-
Écriture, Bande Dessinée**

Claire Simon [courriel](mailto:c.simon@ac-poitiers.fr)

**Conseiller Académique Arts Plastiques
Réfèrent ADAGE**

Grégoire Bienvenu [courriel](mailto:g.bienvenu@ac-poitiers.fr)

**Conseiller Académique Spectacle
Vivant, Patrimoine- Archéologie**

Bruno Gachard 05 16 52 65 78 [courriel](mailto:b.gachard@ac-poitiers.fr)

**Conseiller Académique Technologie
Information et Communication**

Thierry Martin [courriel](mailto:t.martin@ac-poitiers.fr)

Organigramme de la DAAC (suite)

Coordonnateur et coordonnatrices EAC en département

Coordonnatrice
Départementale
Charente (16) 1er
degré

Caroline Robin
action-culturelle16@ac-poitiers.fr

Coordonnatrice
Départementale
Charente (16) 2nd
degré

Anne François
anne.francois@ac-poitiers.fr

Coordonnatrice
Départementale
Charente Maritime
(17) 1er et 2nd degré

Martine Bezagu
mdac1.ia17@ac-poitiers.fr

Coordonnatrice
Départementale
Deux-Sèvres (79) 1er
degré

Crystèle Ferjou
Cryste.le.ferjou@ac-poitiers.fr

Coordonnatrice
Départementale
Deux-Sèvres (79) 2nd
degré

Vanessa Taphanel
Vanessa.Taphanel@ac-poitiers.fr

Coordonnatrice
Départementale
Deux-Sèvres (79) 1er
degré

Nathalie Brissonnet
Nathalie.brissonnet@ac-poitiers.fr

Coordonnateur
Départemental Vienne
(86) 1er et 2nd degré

Bruno Gachard
05 16 52 65 78
bruno.gachard@ac-poitiers.fr



<http://ww2.ac-poitiers.fr/daac>

05 16 52 65 53

daac@ac-poitiers.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**